

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Après les *Mystères de Montroyal*, nous donnerons en feuilleton les

## COUPS DE FOUDRE

PAR M. CHARLES FRED  
œuvre palpitante d'intérêt.

Cahors, le 21 Novembre.

Nous avons donné, samedi, l'explication des 50,000 fr. alloués à Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger. Certes, nous trouvons que le gouvernement a eu tort d'opérer un virement sur les fonds publics ; mais ces cinquante mille francs, il faut le reconnaître, qui ont donné lieu à des attaques passionnées, ont été dépensés d'une manière utile pour le pays.

La Chambre a le droit de critiquer et de contrôler soigneusement les comptes ; mais elle devrait bien aussi faire moins de tapage quand nos intérêts nationaux se trouvent en jeu.

Nous ne sommes pas suspects de radicalisme, mais qu'on nous permette de dire que le cardinal Lavigerie, en fondant des écoles, des hôpitaux, en remplaçant les prêtres italiens par des prêtres français, a fait œuvre de patriotisme. Mgr Lavigerie est, en effet, un prélat qui ne s'occupe point de politique.

Ce virement a donc été utile, et nous croyons que la Chambre ferait mieux de s'occuper de procurer au budget les res-

ces qui lui manquent.

Il est vrai que ces discussions stériles font la joie de MM. Clémenceau, Jules Roche et *tutti quanti* ; mais la Chambre a, nous croyons, mieux à faire que d'écouter les utopies de l'extrême gauche.

Cependant, à son honneur, nous devons déclarer qu'hier, dans les couloirs, beaucoup de députés étaient unanimes à déclarer qu'il était temps de s'occuper sérieusement des affaires du pays et de mettre un terme à l'ardeur trop encombrante de MM. les députés radicaux.

Il ne suffit pas de parler ainsi, mais il faut agir dans ce sens ; car, jusqu'à présent, la Chambre n'a guère été heureuse dans le début de la session. Le pays pourrait se lasser à ce jeu-là.

## Revue des Journaux

**La République française**, à propos de l'article de M. Léon Say, publié par le *Journal des Economistes*, accuse l'ancien ministre des finances de pousser à la panique, et ne croit pas que la baisse à la Bourse corresponde à une perte quelconque du capital et que par exemple l'actif des chemins de fer diminue à l'heure même où leur recette augmente.

Serons-nous réduits, dit-elle, à regretter la pratique impériale prêchant une prospérité factice tandis qu'aujourd'hui on s'efforce de faire croire à la ruine.

**Le National**. — Plus que jamais, la Chambre est impuissante à la seule besogne utile qu'elle puisse faire : imposer silence aux obstructionnistes de l'extrême gauche.

Pendant ce temps, l'inquiétude publique grandit. Des préoccupations provoquées par l'indisposition

passagère de M. Grévy, deviennent plus vives à mesure qu'on se rend compte de l'état de division haineux dans lequel se trouve le Parlement.

Les industriels, les commerçants troublés par les grèves, encouragés et exaspérés par la presse démagogique, s'arrêtent et envisagent l'avenir d'un œil inquiet et prévoyant.

M. Léon Say établit, avec l'autorité de son expérience incontestée, que nos finances et notre crédit sont atteints par les agissements électoraux.

Le 3 0/0 tombe à 79,52, le 5 0/0 à 113,62 1/2. Il y a un an, à pareille date, notre 5 0/0 valait 116,75 et le 3 0/0, 85,80. Différence : 7,22 1/2 de perte sur le 3 0/0 ; 3,12 1/2 sur le 5.

En d'autres termes, les porteurs de 3 ont perdu en un an, le revenu total de deux années et les rentiers de 5 ont vu leur revenu de douze mois, réduit à 4,97 1/2 !

Et nous ne sommes qu'au début de la session extraordinaire.

Que sera-ce, lorsque les députés de l'extrême gauche auront réussi à garnir la planche au pain parlementaire, de toutes les galettes empoisonnées qu'ils pétrissent à cette heure !

En vérité, il faut que ça finisse.

**L'Indépendance française** dans un article de M. Rabon, discutant la candidature Chanzy à la présidence de la République, fait l'éloge du général Chanzy, dont il ne conteste pas les sentiments républicains. Mais il croit que son élection amènerait fatalement, malgré lui-même, la chute de la République.

Car le général Chanzy représenterait inévitablement l'aristocratie militaire, c'est-à-dire le mépris du parlementarisme et la suprématie de l'armée.

**L'Indépendance** fait observer, du reste, que heureusement l'héritage de M. Grévy n'était pas ouvert.

**Le Journal des Débats** se plaint de l'envahissement de la politique dans l'administration et demande la prépondérance de l'élément technique sur l'élément politique ; car, dit-il, tout le monde trouverait profit à cette réforme, les solliciteurs y regagneraient en dignité et en tranquillité d'esprit ce qu'ils perdraient en chances d'avancement immérité.

**La Paix** estime qu'il y a mieux à faire pour des républicains, même pour les républicains de l'extrême gauche, que d'user le temps de la Chambre et que de chercher constamment à la grande satisfaction des droites, à mettre en suspicion tous les hommes d'Etat.

— **La Paix** dit qu'en votant hier, l'ordre du jour pur et simple, la Chambre a entendu signifier à ceux qui ont failli lui faire faire une inutile besogne, qu'elle ne veut point désormais perdre son temps à écouter des récriminations étranges ou des accusations fantastiques.

**Le XIX<sup>e</sup> Siècle** approuve le vote de samedi, car, pour lui, si nous devons être anti-cléricaux, nous devons aussi nous garder d'introduire dans la politique des passions et des préjugés mesquins.

**Le Soleil** estime que le véritable contrôle des finances de l'Etat, celui qui est à la fois préventif et répressif, est dans une commission du budget intelligent et impartialement composée.

**Le Figaro** demande qu'on soumette les interpellations aux mêmes formalités qu'une proposition de loi, et qu'on force l'interpellateur à soumettre à la Chambre la question sur laquelle il veut faire causer le ou les ministres.

## SÉNAT

Séance du 18 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Henry Fournier sur les discours prononcés aux distributions de prix par les délégués du ministère de l'instruction publique.

**M. Henry Fournier** (Cher). — Mon interpellation avait pour but de savoir comment serait appliquée la loi du 28 mars, comment la neutralité serait observée dans les écoles. Vous vous souvenez des déclarations de M. Jules Ferry renouvelées par son successeur, M. Duvaux ; mais, plus tard, ce dernier, à Tantonville, disait que la politique a sa place dans l'école. Avant que mon interpellation pût être discutée, il s'en est produit une au conseil municipal de Paris, et la réponse de M. le Préfet de la Seine n'a pas

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(130) du 21 Novembre 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Mais le batelier ne se hâta point de se mettre en route.

A Uerzig, il venait de se passer quelque chose de singulier qui avait mis en grand émoi toute la population et même celle des villages environnants.

La veille, le samedi, on avait vu dans les environs un cheval sans cavalier.

La bête boitait et il avait été facile de la prendre et de l'amener dans la petite ville.

Personne ne connaissait cet animal, ni son harnachement ; personne ne l'avait jamais vu, et les braves gens se cassaient la tête pour trouver le mot de cette énigme.

Une foule de personnes s'étaient arrêtées devant la porte de l'écurie où le cheval avait été hébergé et, tous devisant, les hypothèses les plus singulières furent émises.

Les plus vieux se rappelèrent et rappelèrent aux autres que semblable fait s'était produit quelque vingt années auparavant et avait amené la découverte du crime de Montroyal.

Le batelier que Hans Goergel avait rencontré était allé grossir la foule des curieux qui stationnaient devant l'auberge.

Goergel, de son côté, était fortement intéressé à avoir le plus de détails possibles sur l'événement qui l'intéressait si vivement ; il alla donc s'asseoir dans la salle commune afin de causer avec les paysans et de boire de leurs cruches.

Tout à coup un nouveau tumulte se leva devant la porte de l'auberge.

Un homme inconnu était venu reconnaître le cheval et le bruit s'en étant répandu dans la salle, tous coururent dehors.

Les gens assis devant la porte faisaient entendre des exclamations de surprise qui devaient tout particulièrement frapper Hans Goergel.

L'homme qui venait d'arriver avait à peine vu le cheval, qu'il s'était écrié avec émotion que c'était le cheval de son maître, le seigneur de Beuren.

Et l'animal, comme s'il eût voulu attester la vérité de ces dires, se mit à hennir gaieusement en voyant l'inconnu.

N'était-ce point réellement quelque chose de merveilleux ?

Les badauds d'Uerzig avaient, dès le début, trouvé une ressemblance entre le cheval actuel et celui d'il y avait vingt ans.

Et voilà que c'était exactement le même cas, avec cette différence cependant que tandis que celui d'alors avait appartenu au serviteur, celui d'aujourd'hui était celui du seigneur lui-même.

N'était-ce point aussi l'indice d'un forfait et d'un plus grand encore que celui d'il y avait

vingt ans ?

Telles furent les suppositions de la foule.

Hans Goergel s'était approché de Riedel, qui ne savait que penser, et comme il se rappelait avoir vu un jour le comédien à la porte du château et qu'il ne connaissait aucun autre des assistants, une conversation fort animée s'engagea bientôt entre eux deux.

A sa grande surprise et non sans quelques craintes, Hans Goergel apprit que le comte de Beuren avait totalement disparu depuis le vendredi précédent, en compagnie du juge de Zeltingen.

Riedel lui dit de plus qu'il avait découvert la trace des deux voyageurs, qu'il l'avait suivie jusqu'à Enkirch, mais, qu'à partir de là, il l'avait entièrement perdue, qu'il avait entendu parler par hasard du cheval abandonné, qu'il était venu ici et avait bien reconnu le cheval de son maître, mais qu'il n'avait plus du tout entendu parler du comte lui-même.

Hans Goergel laissa parler Riedel, mais il se garda bien de dire lui-même un seul mot.

Il résolut de ne plus quitter Riedel, qu'il n'ait vu le comte, dont la découverte lui était si nécessaire.

Celui-ci accepta avec joie cette proposition, en apparence si désintéressée.

— Que comptez-vous faire tout d'abord ? demanda Hans Goergel.

— Tous ces gens-là, répondit Riedel, parlent à tort et à travers. Je connais le comte de Beuren, encore mieux M. le juge de Zeltingen. Mais il a pu néanmoins arriver quelque malheur.

C'est pourquoi je voulais aller sur la montagne de Taben, sur le Montroyal, et voir s'il ne s'y est rien passé.

— C'est juste ! répondit Hans Goergel, c'est aussi là mon opinion. Mais, avant tout, m'est avis que nous ferions bien d'aller d'abord à Trarbach. C'est là que le cheval a dû perdre son maître. On doit en savoir plus long, à l'heure qu'il est, qu'ici même. Nous ne risquons rien d'y aller voir, et si nous sommes trompés, nous irons de là à Montroyal, où il est d'ailleurs facile d'arriver par Trarbach.

Cette proposition parut acceptable et judicieuse à Riedel, qui l'accepta.

— Venez, dit Hans Goergel avec précipitation. Je me suis arrangé avec un batelier qui s'est engagé à me conduire en deux petites heures à Trarbach. Profitez-en ! de cette manière nous ferons la route sans peine et, en nous reposant, nous reprendrons des forces pour les recherches que nous aurons peut-être à faire ensuite.

Goergel insista alors auprès du batelier pour qu'il hâtât son départ.

Riedel donna quelques instructions pour qu'on soignât le cheval boiteux, et bientôt nos trois hommes se dirigèrent vers la Moselle et s'embarquèrent pour Trarbach.

(1 suite)

été de nature à calmer nos inquiétudes. J'ai donc été obligé de maintenir mon interpellation et de demander à M. le ministre ce qu'il pense de la théorie soutenue par le préfet. (A droite : Très bien ! très bien !)

L'orateur reproche à l'administration d'avoir laissé se propager le scandale pendant toute la durée des distributions de prix. Il y a là un délit en permanence à la charge de l'administration de la capitale. Qu'arrive-t-il ? La province imite Paris. Dans le département du Cher, notamment, à Saint-Amand, le sous-préfet, M. Cler, ancien rédacteur du journal de M. Gambetta à Cahors, autorise, en ce genre, de véritables scandales, auxquels ceux de Paris n'ont rien à envier.

Qu'est-ce que c'est que ce sous-préfet ? Il a été condamné à trois mois de prison par la cour d'assises du Lot, pour avoir publié un article ignoble sur la première communion. C'est cet homme qui nomme des délégués pour la distribution des prix ! Aussi entend-on aux distributions des prix les harangues les plus étranges. Aussi ne vous étonnerai-je pas, en vous disant que les parents se hâtent de faire sortir leurs enfants de ces écoles.

Le Temps, le Parlement, le XIX<sup>e</sup> Siècle et jusqu'à la République française, blâment tous les discours que j'ai cités et condamnent la théorie du préfet de la Seine. En réalité, le pays commence à voir que nous avons dit vrai et que la guerre au cléricalisme n'est autre chose que la guerre à l'idée religieuse. Prenez garde de détruire l'idée spiritualiste et chrétienne qui a fait la France ! Déjà les anarchistes de Montceau-les-Mines vous ont donné un avertissement.

Ils suivent la voie que vous leur avez ouverte. (Exclamations à gauche. — Approbation à droite.)

Je pose au gouvernement ce dilemme : ou vous blâmez les discours que j'ai cités et vous désapprouvez le préfet de la Seine, ou vous les approuvez et alors le pays sera éclairé. (Applaudissements à droite.)

**M. Duvaux**, ministre de l'instruction publique, est d'accord avec l'honorable M. Jules Ferry sur la théorie de la neutralité de l'école ; les sentiments professés par son honorable prédécesseur à ce sujet sont ceux du ministre actuel ; il s'engage à faire respecter la neutralité de l'école à faire respecter une loi qui est une loi de tolérance (approbation à gauche) ; aussi l'honorable M. Duvaux n'hésitera-t-il jamais à blâmer ceux qui violeront le principe actuel et principal de la législation sur l'enseignement. (Très bien ! à gauche.)

Le ministre a toujours recommandé à ses agents le respect de la liberté des opinions dans l'école. Son rôle est plus difficile vis-à-vis des hommes qui n'appartiennent pas à l'enseignement public et qui se trouvent investis de fonctions accidentelles. Mais il est bien résolu à exiger des collaborateurs étrangers à l'administration une soumission absolue au principe de la loi, c'est-à-dire à la neutralité de l'école. Des instructions précises en ce sens seront envoyées à tous les préfets et à tous les agents du pouvoir. (Mouvement.)

M. Fournier a fait allusion aux opinions que j'avais exprimées à Tantonville. Qu'ai-je dit ? J'ai dit que la politique peut être introduite à l'école quand elle a pour but de faire connaître nos institutions nationales ou de tirer de l'histoire les enseignements qui en découlent. Je crois avoir répondu d'une façon satisfaisante à la question que M. Fournier m'a posée. (Applaudissements à gauche.)

**M. Henry Fournier** propose un ordre du jour ainsi conçu : « Le Sénat, prenant acte de la promesse faite par le ministre qu'il ne sera plus à l'avenir porté atteinte aux croyances religieuses dans les écoles primaires, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple est adopté. **M. Jules Simon** demande que la discussion du projet de loi sur les associations soit fixée à samedi prochain, la commission devant entendre d'ici là, les organes du gouvernement.

Le Sénat adopte la proposition de M. Jules Simon. Séance publique samedi prochain.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 18 novembre.

**M. le président** annonce que M. Bandy-d'Asson demande à interpellier M. le ministre de l'intérieur sur les faits dont aurait été victime M. de la Roche-Saint-André, à la Roche-Vernière.

La discussion est fixée à samedi prochain. **M. le président du Conseil** dépose un projet de loi tendant à autoriser le président de la République à ratifier les traités et actes passés entre M. de Brazza et le roi Makoko. (Très bien ! la lecture !)

**M. le président du Conseil** donne lecture de l'exposé des motifs du projet de loi et demande la déclaration d'urgence.

**M. Henry Maret** dépose une proposition de loi tendant à modifier l'article 406 du code d'instruction criminelle, en ce sens que les accusés dont

l'affaire aura été remise à une autre session pourront être mis en liberté provisoire. M. Henry Maret demande la déclaration d'urgence.

**M. le ministre de la justice** répond que la Chambre est saisie d'un projet de loi, déjà voté par le Sénat, contenant une modification analogue à celle qui est demandée et que le gouvernement accepte en principe. Mais le gouvernement ne peut admettre qu'un vote d'urgence enlève à cette réforme son caractère général et impersonnel et en fasse un expédient politique. (Très-bien !)

L'urgence est mise aux voix, et, à la majorité de 384 voix contre 76, sur 460 votants, n'est pas déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jules Roche relative à une allocation de 50.000 fr. accordée le 25 juillet 1882 à l'archevêque d'Alger.

**M. Faillères** ministre de l'intérieur et des cultes, explique que, à la date du 30 juin 1881, Mgr Lavigerie archevêque d'Alger, fut nommé administrateur apostolique de la Tunisie. Il se trouva en présence d'influences hostiles à la France, et, pour substituer peu à peu dans les écoles le clergé français au clergé étranger, il avait besoin de ressources et fut amené à faire appel au concours du gouvernement.

C'est alors que le gouvernement appela la commission du budget à délibérer sur les mesures qui pourraient être prises à l'avenir, mais non sur les faits déjà accomplis ; il s'agissait d'une addition marginale au budget de 1883, pour rendre applicable à la Tunisie les crédits affectés à l'Algérie. Cette addition n'a pas été adoptée par la commission du budget, mais il restait à régler le passé. On se trouvait en présence d'un homme qui avait fait de grands sacrifices dans l'intérêt de l'influence française. Le ministre de la justice et des cultes fut saisi de la question par le ministre des affaires étrangères et accorda sur la chapitre une subvention de 50.000 francs, qui rentrerait dans les affectations du chapitre 7, puisqu'elle constituait un secours accidentel à un ecclésiastique en activité de service. (Très bien.)

**M. J. Roche**. Au point de vue politique, le parti républicain est unanime pour condamner l'action de Mgr Lavigerie en Tunisie et pour la signaler comme dangereuse au point de vue des intérêts français. (Rumeurs à droite.)

La commission du budget a été presque unanime à refuser les crédits demandés.

C'est après ce refus que M. de Freycinet et M. Humbert ont cru pouvoir imputer les 50.000 fr. sur le chapitre 7.

Il y a là un mandat fictif ou un virement.

Le virement est d'ailleurs constaté officiellement par le texte de l'arrêté qui accorde les 50.000 fr. pour une mission confiée à Mgr Lavigerie.

La Chambre voudra-t-elle tolérer des irrégularités financières aussi graves ? (Très-bien à gauche. — Bruits divers.)

**M. le ministre de l'intérieur** dit qu'il ne peut qu'approuver la substitution en Tunisie d'ecclésiastiques français à des ecclésiastiques d'un autre pays. (Très-bien !)

**M. le président** dit que M. Roche a déposé un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« La Chambre, blâmant les procédés financiers qui viennent d'être signalés à l'occasion de la somme allouée à M. le cardinal-archevêque d'Alger pour propagande religieuse en Tunisie, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité, est mis aux voix, et, à la majorité de 344 voix contre 125 sur 469 votants, est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget (affaires étrangères).

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

**M. le Président** annonce que sur le chapitre 3, M. Madier-de-Montjan se propose de développer un amendement tendant à la suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siège, mais demande l'ajournement de la discussion.

La discussion sur le chapitre 3 est ajournée.

Les chapitres 4 à 16 sont adoptés.

La discussion du budget de l'intérieur est ajournée à lundi sur la demande de M. le président du Conseil.

**CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.**

**Cours d'assises du Lot.**

Audience du 15 novembre

Affaire Pebeyre, Jeanne, dite Marie. — Infanticide.

La nommée Jeanne Pebeyre, dite Marie, cultivatrice, âgée de 26 ans, née et domiciliée à La Chapelle Auzac, canton de Souillac, est accusée d'avoir dans la nuit du 9 au 10 août 1881, volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né.

L'accusation est soutenue par M. le Procureur de la République, La Borde.

M<sup>e</sup> Pongel, avocat, présente la défense de la prévenue.

Le Jury prononce un verdict d'acquiescement

et Jeanne Pebeyre est mise en liberté.

Affaire Brousse. — Vol qualifié.

Le prévenu est un sieur Brousse, Barthélemy, terrassier, âgé de 18 ans, né et domicilié à l'Iloirac, arrondissement de Gourdon. Il est accusé d'avoir dans la nuit du 14 au 15 juillet, à Strengouels (Lot), soustrait frauduleusement, au préjudice d'un nommé Costes, divers objets mobiliers et une certaine somme d'argent, avec les circonstances de nuit, maison habitée, escalade et effraction.

Reconnu coupable par le Jury, avec admission de circonstances atténuantes, Brousse a été condamné à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Beaugrand, substitut. Défenseur : M<sup>e</sup> Bel avocat.

Audience du 16 novembre.

Affaire Ticou. — Viol.

Le sieur Ticou, Jean-Pierre, surveillant, pour le compte de l'Etat, à la construction du chemin de fer de Montauban à Brive, âgée de 29 ans, né à Pradines et demeurant à Uzech, comparait devant le jury, sous la prévention d'avoir commis un viol sur la personne de Marguerite Léguillès, épouse Francoval, demeurant à Thédillac.

Le Jury ayant reconnu l'innocence du sieur Ticou et rapporté un verdict négatif, le président a prononcé l'acquiescement de l'accusé et ordonné sa mise en liberté.

Ministère public : M. La Borde, procureur. Défenseur : M<sup>e</sup> Monin-Bourdin.

Affaire Cambrouze. — Attentats à la pudeur.

L'accusé Cambrouze, Pierre, dit Monbrave, tisserand, domicilié à l'Hospitalet, canton de Castelnaud, a 54 ans. Il est prévenu d'avoir commis, pendant les années 1880 et 1881, plusieurs attentats à la pudeur sur des jeunes filles âgées de moins de treize ans.

Les débats ont eu lieu à huis-clos.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes.

Cambrouze a été condamné à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Treilles, substitut.

Défenseur : M<sup>e</sup> Monin-Bourdin, avocat.

Cette affaire était la dernière de la session, qui a été déclarée close.

Le bureau de la corporation des huissiers de Cahors, est composé de la manière suivante pour l'année 1882-1883 :

Syndic président, M. Daynard, père, de Duravel ;

Rapporteur, M. Anglade, de Limogne ;

Trésorier, M. Contou, de Cahors ;

Secrétaire, M. Cros, de Castelnaud-Montrat. ;

Membre, M. Fraysse, de Luzech.

Le service des bons de poste à somme fixe, commencera à partir du 21 novembre à Paris. Il sera successivement étendu par simple décision ministérielle aux autres bureaux de poste de France et d'Algérie.

Provisoirement, il ne sera émis que des bons de poste de cinq francs. Les autres catégories de bons de poste, seront mises à la disposition du public au fur et à mesure de la fabrication.

Le temps est détestable et malsain. On parle de plusieurs cas de fièvre typhoïde sur plusieurs points du département. Elle est à l'état épidémique dans quelques localités du canton de Limogne particulièrement. Elle a fait jusqu'ici peu de victimes, mais on craint que la marche envahissante du fléau n'en accroisse le danger. Quelques jours de froid sec et vif purifieront peut-être bientôt l'air corrompu à la suite des pluies extraordinaires de ces derniers mois.

La Chambre des députés a autorisé, dans sa séance du 16, le département du Lot, à s'imposer extraordinairement pour des chemins de grande communication.

Nous lisons dans le Courrier du Lot :

La famille de la Sœur St-Charles, de Jarrie, près Grenoble, a intenté un procès au Réformateur du Lot, pour avoir outrageusement diffamé cette honorable religieuse.

Cette affaire viendra très prochainement devant le tribunal correctionnel de Cahors.

**CONCOURS D'AURILLAC.**

Le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué chaque année dans la région comprenant les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, se tiendra, en 1883, du 16 au 24 juin, dans la ville d'Aurillac.

Un concours spécial de laiterie est annexé à cette exhibition.

Pour être admis à exposer dans ce concours, on doit en faire la déclaration au ministère de l'agriculture. Cette déclaration doit être parvenue au ministère à Paris, le 20 avril au plus tard.

On peut se procurer des programmes de ce concours au ministère de l'agriculture.

Le ministre des travaux publics vient d'ouvrir un crédit de 100,000 francs pour la construction du chemin de fer d'Aurillac à Saint-Denis-Martel.

Un concours pour le grade de conducteur des Ponts et-chaussées aura lieu le 12 mars 1883.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministres des travaux publics avant le 1<sup>er</sup> janvier.

**ACCIDENT**

Ces jours derniers, le quartier Marlas, à Catus, a été mis en émoi par une situation des plus dramatiques.

L'attelage du sieur Rouquet, roulier à Espère, au moment de quitter le devant de la porte de l'auberge Soulié, fut, sans cause connue, pris d'affolement et alla se jeter, malgré les efforts du conducteur, sur un point du mur de soutènement du chemin vicinal n<sup>o</sup> 13, qui est dépourvu de banquettes de sûreté. Le cheval de tête, tomba immédiatement au bas du mur ; le second, resta pendant un gros quart d'heure en l'air à une hauteur de près de 6 mètres, retenu par les harnais.

Les moyens de sauvetage paraissent difficiles à trouver, d'autant que dans ces cas on perd généralement la tête. Néanmoins, de courageux citoyens, au risque de leur vie, se hârdèrent à couper les attaches et à sauver le cheval en adoucissant la chute. Ils réussirent à moitié, c'est-à-dire que le cheval ne s'est pas tué, mais il est hors de service.

On ne doute pas que lorsque M. l'ingénieur en chef, connaîtra cet accident qui, malheureusement n'est pas le premier, il ne s'empresse de donner des ordres pour faire établir les clôtures, afin d'en éviter le renouvellement.

On écrit d'Oloron :

La gendarmerie a procédé à l'arrestation du sieur P..., facteur des postes, domicilié à Goès. Cet homme aurait soustrait et caché une grande quantité de correspondances parmi lesquelles des lettres chargées, dont il se serait approprié le contenu, après avoir contrefait les reçus sur son carnet.

On écrit de Périgueux :

Quelques cas de fièvre muqueuse, affectant un caractère épidémique, s'étant déclarés à l'école normale des garçons à Périgueux, l'administration a décidé le licenciement immédiat de cet établissement et la fermeture momentanée des cours de l'école annexe.

On écrit de Mareuil.

Le bruit court qu'un marchand de porcs aurait été assassiné par des bohémiens de passage dans cette contrée.

**COMBUSTION ALCOOLIQUE SPONTANÉE**

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

M<sup>lle</sup> X..., de Rabastens (Gers), âgée de 75 ans, s'était adonnée depuis quelques temps à l'usage des liqueurs fortes : c'était pour guérir des défaillances et des maux d'estomac qu'elle éprouvait dans cet âge avancé, qu'elle avait contracté cette déplorable habitude.

Peu à peu elle avait augmenté la dose, et elle buvait, à la fin, quatre ou cinq litres d'eau-

de-vie par semaine.

Ses défaillances, d'ailleurs, n'avaient pas cessé; chose curieuse, sa langue habituellement sèche, avait des villosités si hérissées qu'on aurait dit de la mousse.

Un soir, M<sup>lle</sup> X..., rentre chez elle. Quoi qu'il n'y eût pas du feu allumé dans sa chambre, qu'elle n'eût pas en ce moment de chauffepieds, elle éprouva tout-à-coup une vive sensation de brûlure; aux cris que lui arrache la douleur, sa servante accourt, et voit, avec étonnement, sa maîtresse dévorée par une flamme bleuâtre qui consume rapidement ses vêtements et l'entoure d'un nuage de fumée.

M<sup>lle</sup> X..., courant dans les appartements en poussant des cris désespérés, active encore la combustion.

On parvient enfin à la maintenir; le médecin arrive, la fait coucher dans le lit, et en entourant son corps et ses membres avec des bandes mouillées et assez fortement serrées, vient à bout d'éteindre cet incendie d'un nouveau genre; mais le feu repoussé de l'enveloppe cotannée paraît continuer dans l'intérieur, et M<sup>lle</sup> X... meurt le surlendemain au milieu de souffrances atroces.

M. Jeanmaire, inspecteur d'académie à Toulouse, est nommé recteur de l'Académie de Besançon.

**Les fusils scolaires.**

Le Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique publie une note intéressante au sujet de l'adoption des types de fusils scolaires et poinçonnage des armes placées dans les établissements d'instruction publique.

Deux types de fusils scolaires de manœuvre viennent d'être adoptés par l'administration de la guerre.

Le premier est une réduction du fusil réglementaire et est muni d'un canon métallique; le second, dont le canon est en bois, permet néanmoins d'exécuter tous les mouvements de la charge; ces deux types ne comportent pas d'épée bayonnette.

L'adoption d'un second type a eu pour but de satisfaire aux besoins des établissements ou communes dont les ressources seraient insuffisantes pour se procurer des fusils du premier type.

Le prix de cession est ainsi fixé: 1<sup>er</sup> type, un fusil scolaire à canon métallique (réduction du fusil réglementaire), 21 fr.; — 2<sup>e</sup> type, un fusil scolaire à canon en bois noirci, 10 fr.

Quant au poinçonnage des fusils scolaires exigé par l'arrêté du 30 juillet, il est effectué par les soins des contrôleurs d'armes attachés aux directions d'artillerie et aux manufactures d'armes.

Les demandes de poinçonnage doivent être adressées au ministère de la guerre (3<sup>e</sup> division) et des ordres sont immédiatement donnés pour qu'il soit procédé à cette opération dans les conditions indiquées par l'arrêté précité.

L'arrêté du 30 juillet spécifiant que les armes pourront être admises au poinçonnage jusqu'au 31 novembre 1882, quel que soit leur modèle, l'administration de la guerre ne voit pas d'inconvénient à ce que les communes fassent emploi, dès à présent, des fonds qu'elles destinent à l'achat des fusils, pourvu toutefois que les armes qu'elles acquerront soient dans l'impossibilité de faire feu.

Quimper, 17 novembre.

Un incendie a détruit la nuit dernière la maison d'école et le bureau de la poste.

M. Crozan, instituteur adjoint, et huit enfants ont été brûlés. L'instituteur titulaire est grièvement blessé.

Dans la nuit du 9 au 10 courant, des voleurs ont pénétré dans l'église du Masnau et ont tout bouleversé. Il ont enlevé une trentaine de francs qui se trouvaient dans les troncs. On a essayé d'ouvrir la grande porte avec un gros croc de mécanique de charrette, mais la grande porte ayant résisté on a dû ouvrir celle du clocher au moyen d'un passe-partout, et de l'intérieur du cloché on est descendu dans l'église à l'aide d'une échelle qu'on a trouvée suspendue à une petite issue.

On nous écrit de Rochefort, 9 novembre: Depuis quarante-huit heures, une pluie torrentielle ne cesse de tomber.

La nuit dernière, une violente rafale a déraciné des arbres énormes et enlevé un grand nombre de toitures.

La tempête a été plus terrible encore que la précédente; on signale de nombreux sinistres maritimes.

On sait que, pour dévaliser les troncs placés dans les églises, les voleurs se servent ordinairement de morceaux de baleine ou de baguettes enduite de glu; les pièces de monnaie se collent à la glu et sont enlevées pres-tement.

Il y a un moyen bien simple de se mettre à l'abri de ces vols. Il faut mettre dans les troncs une certaine quantité de sciure de bois: cette sciure adhère à la glu, et dès lors les pièces de monnaie sont préservées.

Le curé d'une commune des Basses-Pyrénées, s'étant aperçu qu'on avait opéré dans le tronc de son église, eut l'idée d'y mettre de la sciure au fond. Plus tard, le voleur ayant renouvelé sa tentative, le curé reconnut l'efficacité de son invention.

La sciure se trouvait à l'orifice du tronc, mais, cette fois, les pièces de monnaie étaient restées au fond.

Ce procédé est bon à signaler.

Un élève âgé de seize ans, appartenant à une institution du Marais, et allant suivre les cours au lycée Charlemagne, s'est suicidé dernièrement dans des circonstances assez étranges.

Il avait pendant les vacances, déclaré à sa famille qu'il ne voulait pas suivre le cours de mathématiques spéciales; ses parents, au contraire, y tenaient absolument, et lui avaient signifié leur volonté.

Sans rien dire, ce jeune homme avait fait faire sa photographie et avait demandé à ce qu'elle fût entourée de noir; puis quant on lui eût remis les six cartes qu'il avait commandées, il écrivit à son père, à sa mère, au directeur de l'institution et à trois de ses amis et glissa une de ses photographies sous chaque enveloppe.

Une heure avant celle fixée pour se rendre au cours au lycée Charlemagne, il mettait ses six lettres à la poste, et à ce moment où les élèves se mettaient en rang pour aller au lycée, il tirait vivement un revolver de sa poche et se logeait une balle dans le cœur. La mort a été instantanée.

La régie doit se demander quelquefois pourquoi on ne fume pas ses cigarettes.

Nous allons le lui dire: — c'est parce qu'elles sont infumables.

Nous sommes l'écho de tout un public de fumeurs, en déclarant qu'il faut qu'à tout prix la régie renonce à son mode d'estampille à huile grasse. Rien n'est désagréable comme de fumer ces caractères d'impression, qui communiquent au tabac un arôme graisseux du goût le plus exécrationnel.

De deux choses l'une: ou la régie doit amender sa fabrication, ou elle doit passer la main à la fabrication libre, au lieu de la traquer comme on le fait!

**SUICIDE PAR LA DYNAMITE.**

Un ouvrier belge, du nom D..., demeurant à Liverdi (Ardennes) s'est donné la mort dans les circonstances suivantes:

Profitant de l'absence de sa femme, qui était au lavoir, D... s'étendit sur son lit, plaça une cartouche de dynamite dans sa bouche et alluma la mèche. Une épouvantable explosion se fit entendre, les voisins accoururent; la fumée dont la chambre s'était remplie ne leur permit d'abord de distinguer quoi que ce fût, mais bientôt ils aperçurent le cadavre horriblement mutilé; la tête, broyée, était complètement détachée du corps.

La misère paraît être la cause de cet acte de désespoir. D..., qui était âgé de quarante ans, laisse trois enfants en bas âge.

Les souris, très frileuses, vont rentrer dans les maisons, pour trouver un abri et chercher la chaleur. Pour les détruire — et avec elles les rats — pilez les racines fraîches de la re-

noncule bulbeuse, mélangez la pulpe obtenue avec de la graisse et disposez des appâts.

Les rats et les souris qui toucheront à ces substances seront empoisonnés.

Dans les prés on trouve cette renoncule, dont les racines sont bulbeuses; ses feuilles sont composées et tachetées.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

On nous annonce, pour le jeudi 30 novembre, les débuts de la saison théâtrale sous la direction d'un artiste impressario, M. Philibert, premier comique de l'Ambigu de Paris.

Dans la troupe, figurent M<sup>me</sup> Mathilde de G... première chanteuse des Folies dramatiques; M. Delmas, grand premier rôle; M. et M<sup>me</sup> Philis, deux anciennes connaissances du public cahoricien; plus, un bon ensemble comme opérette, drame, comédie et quelques opéras comiques.

Ajoutons encore que M. D'Angeville n'a pu se résoudre à abandonner définitivement Cahors; il vient de résilier avec M. Pilo, sûr qu'il retrouverait parmi nous, les sympathies que son talent et son urbanité lui ont valu.

Nous lisons dans le Journal du Tarn: « La troupe Philibert, qui, depuis longtemps, nous fait passer de si agréables soirées, nous a donné, dimanche au soir, la *Timbale d'Argent*, opérette en trois actes. Les applaudissements n'ont pas été ménagés à tous les artistes. Plusieurs ont été rappelés, entr'autres M<sup>me</sup> de G..., M. Philis et M. Philibert. »

**LE TÉNOR VILLARET**

Mardi a eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet offert à Villaret par l'administration et les artistes de l'Opéra. Jamais fête n'a été plus cordiale et, disons-le, plus touchante. MM. Vancorbeil, Duprez, Boudouresque et Garnier ont toasté en l'honneur du grand artiste qui s'en va. On a dit des vers, chantés des couplets de circonstance. M. Duprez avait composé une petite mélodie toute gracieuse, qui a eu le plus grand succès.

Hier soir, entre le deuxième et le troisième acte d'*Aida*, les abonnés se sont réunis dans le cabinet de M. Vancorbeil et ont offert à Villaret le cadeau qu'ils lui destinaient: un magnifique service d'argenterie d'une valeur de 5,000 francs. Nouvelles effusions et nouveaux compliments.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 41 au 18 novembre 1882

**Naissances.**

Dissès, Lucien, à St-Georges.  
Jouffreau, André, rue Fénélon, 6.  
Magnani, Louis, boulevard Nord, 17.  
Boulet, Antoinette-Françoise.  
Dides, Ester, rue Clément-Marot, 3.  
Bourthoumieux, Isabelle, à St-Georges.  
Cayla, Marie, à St-Georges.  
Delpech, Marie, à Arnis.

**Mariages.**

Bardet, Guillaume et Tronche, Agai.  
Buges, Joseph et Cailou, François.  
Gallou, Pierre et Marty, Antoinette.

**Décès.**

Vaucher, Auguste, Rustique-Libéral, horloger, 78 ans, (hospice).  
Roux, Antoine, ancien menuisier, 77 ans, rue de l'Université, 7.  
Lacombe, Louise, 2 ans, Roc de Lagasse.  
Tulet, Marie, s. p., 63 ans, rue Donzelle, 37.  
Chaudru, Marie, s. p., 45 ans, rue Mascoutou, 12.  
Baudel, Etienne, charron, 23 ans, célibataire rue Cheval-Blanc.  
Gras, Marie, s. p., 86 ans, boulevard Sud.  
Trougne, Marguerite, s. p., 66 ans, (hospice).

**A VENDRE**  
**DES PLANTS DE VIGNE**  
(EN PÉPINIÈRE)

Tels que: Plants de Mérau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité. La première pousse ayant au moins 50 centimètres. S'adresser à M. BELMON (Henri), propriétaire à Lalande, près Belaye (Lot).

**Dernières Nouvelles**

Mercredi et jeudi, il est tombé de grandes quantités de neige sur le Pic du-Midi et dans toute la chaîne pyrénéenne.

On signale également des chutes de neige dans le Puy-de-Dôme, les Cévennes les Alpes, les Ardennes, dans l'Aube et le Pas-de-Calais, en Belgique, à Anvers,

Si ce mauvais temps continue, nous avons à craindre prochainement des inondations.

Depuis vingt-quatre heures, la pluie ne cesse de tomber dans nos régions.

A la suite de cette persistance pluviale, la Garonne est sortie de son lit.

Les chemins de halage des quais de Tounis et de la Daurade sont couverts par les eaux.

La Garonne charrie des troncs d'arbre. Les eaux sont très-bourbeuses.

Montauban, 20 novembre.

Aux élections municipales d'hier la liste conservatrice a passé tout entière.

On lit dans la Gazette des Tribunaux.

« L'affaire de Montceau-les-Mines viendra devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, le 14 décembre, sous la présidence de M. le conseiller Picot, président pour le quatrième trimestre.

« M. le procureur général Allary soutiendra l'accusation, assisté de M. l'avocat-général Caron. »

Lyon, 20 novembre.

En vertu des mandats décernés par le juge d'instruction, la police a procédé dans la matinée à l'arrestation de 25 individus, dont plusieurs repris de justice et 3 étrangers.

Ils sont inculpés d'avoir fait une association entre français et étrangers, ayant pour but de provoquer la suspension du travail, l'abolition du droit de propriété et de la patrie, etc.

D'après nos renseignements particuliers, ces individus étaient les plus remuants du groupe anarchiste lyonnais.

Ces individus sont actuellement écroués.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Stance du 20 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le budget, chapitre des postes et télégraphes.

M. Henry Maret critique le système de comptabilité administrative qui régit nos finances, et expose que, depuis 1871, les réformes qui devaient être abordées de ce chef sont restées lettre morte.

M. Henry Maret s'attache surtout à démontrer que les modifications qu'on a prétendu apporter dans le service du personnel ont surtout profité à l'état-major de l'administration, attendu que les employés supérieurs ont vu leurs appointements augmentés dans une mesure qui n'est pas en rapport avec l'augmentation accordée aux employés subalternes auxquels on a doublé le service en raison de la diminution du personnel, diminution rendue nécessaire pour équilibrer le budget, mais dont la répartition disponible n'a pas profité à ceux qui y avaient acquis le plus de droits acquis et incontestables.

M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, donne des explications satisfaisantes sur le budget de son département.

Paris, 20 Novembre soir.

La commission du budget a entendu M. Hérisson:

M. le ministre des travaux publics a déclaré qu'il ne lui était pas possible de retrancher la plus petite somme du crédit de 488 millions qui lui a été alloué sur l'exercice 1883, pour l'exécution des grands travaux publics. La commission a donc esquivé au désir de M. Hérisson, et comme le demandait M. Tirard, elle a également consenti à imputer sur la dette flottante la somme équivalente à l'insuffisance des ressources. M. Ribot s'est rallié à cette proposition.

**Bourse de Paris.**

Cours du 21 Novembre.

Rente 3 p. %	79.90
— 3 p. % amortissable	80.60
— 4 1/2 p. %	109.75
— 5 p. %	114.00

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 18 novembre 1882.

Jeudi dans la dernière partie de la Bourse et le soir sur le marché libre, la baisse avait fait des progrès considérables; la dépréciation des prix a provoqué des rachats sur nos rentes et sur un certain nombre de valeurs de spéculation. Les institutions de Crédit sont restées en dehors de la reprise; le 5 0/0 a remonté à 113.97, le 3 0/0 à 79.85.

Les rachats ont relevé le 5 0/0 Turc à 11.70, la Banque ottomane à 710, l'Unifiée égyptienne à 345.

Le 5 0/0 Italien a été poussé à 89.50.

Il y a, au contraire, baisse sur la Banque de France à 5,105, sur le Foncier à 1,325, sur le Lyonnais à 570, sur le Lyon à 1,585, sur le Midi à 1,175, sur le Nord à 1,002, sur le Suez à 2,510.

Les recettes des anciens réseaux des six grandes compagnies de chemins de fer français ont été beaux coup inférieures à celles de l'année dernière pendant la 44<sup>e</sup> semaine; la diminution a été de 178,704 frt pour le Lyon, de 48,620 pour le Nord, de 90,674 pour l'Orléans, de 11,652 pour l'Est, il y a eu augmentation de 35,859 pour l'Ouest et de 16,088 pour le Midi.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la société anonyme dite: Le Crédit Foncier et Commercial Suisse, seront appelés, dans le courant du mois de décembre à toucher une première répartition,

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE LA JEUNESSE Sommaire de a 520e livraison (18 novembre 1882) TEXTE : Denis le tyran, par M. C. Colomb. — Le lion de Triboulet, par André Bourquien. — La chasse au Léviathan, par le capitaine Mayne-Reid, imité de l'anglais par J. Girardin. — Dessins : Tofani, Ferdinandus, Weber. — Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE Sommaire du N° du (20 novembre) — Accidents de chemins de fer : Le déraillement de Hugsstetten, près Fribourg ; L. B. — Bibliographie. — Voyages d'exploration de M. P. de Brazza dans l'Afrique équatoriale. Mission de l'Ogôdôu : P. de Brazza. — La fermentation butyrique provoquée par la terre arable : P. P. Dehérain. — L'automate joueur d'échecs : A. de Rochas. — Nécrologie : Palmeri. — Chronique. — Académie des Sciences, séance du 23 octobre 1882 : Stanislas Meunier. — Le centenaire de la découverte des aérostats : Gaston Tissandier. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 19 avenue de l'Opéra, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 710, du 18 novembre 1882 : — J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Prout. Lavrière. Culture profitable des terres fortes argileuses. — Renou. Météorologie du mois d'octobre 1882. — Barral. Conférence sur le phylloxéra. III. (8 fig.). — La Morvonnais. L'agriculture et le baie du mont Saint-Michel. — Muller. La production sucrière en Bohême. — Duponchel. — Action agronomique des alluvions récentes. — Vaxin. La pomme de terre Champion. — De Puy-Montbrun. Concours du Comice de Brassac. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des den-

rées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : Fig 47 et 48, souches de Clairette et de Carigono ; 49, plan du domaine du Mas-de-Fabre ; 50 vignoble du Jas-de-Puyvent ; 51, pompe Gwyne ; 52, installation d'une pompe Dumont ; 53, vignoble du Mas-de-Roy ; 54, siphon du Mas-de-Roy.

VIENT DE PARAÎTRE À LA MAISON DU PONT-NEUF PARIS

L'ALBUM-CATALOGUE le plus complet en VÊTEMENTS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS avec toutes les nouvelles Gravures de Mode, SAISON HIVER 1882-83.

Ce Catalogue est adressé Franco.

QUELQUES SÉRIES RECOMMANDÉES :

Bardessus drapé, nuances assorties, doublés melton. 22. Fourrures Pardessus cols, parements, revers. Véritable Fourrure. 49. Bardessus très belle ratine, bien doublés. 20. Complets Porte draperie d'hiver. 30.

Enfants, jolis Pardessus, 7. Costumes élégants, 6. Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite. ADRESSER LES DEMANDES AUX DIRECTEURS DE LA MAISON DU PONT-NEUF, Paris N/A PAS de Succursale en France

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

dedyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

MAISON DES 100.000 PALETOTS CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fouritures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits France.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS

Une Manufacture d'Engrais, 16 ans d'existence, demande de suite des représentants sérieux visitant la culture, pour la vente de ses Phospho Guano et Superphosphates et engrais de toutes sortes. Bonne remise payée immédiatement. S'adresser L. SALLES, 64, rue de Saintonge, Paris.

AVIS TRÈS-UTILE

Guérison des maladies de toutes sortes, par le traitement du Docteur DEXE. Il sera répondu immédiatement à tous ceux qui enverront un timbre de 0.15 c. à M. CHOLET, Directeur de la Pharmacie des Deux-Mondes 12, Quai de la Guillotière à Lyon.

PLUS de NÉURALGIE ni MIGRAINES

GUÉRISON INSTANTANÉE & GARANTIE des MAUX de TÊTE et MAUX de DENTS par l'Huile Chinoise de MATHIEU, 69, boul. de Strasbourg, PARIS. Prix du flacon avec manière de s'en servir (franco) contre 1 fr. 25 en mandat ou timbres-poste (marque déposée). Exiger sur chaque flacon la Signature MATHIEU

HERNIES

Descentes, Chutes de Matrices GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE MÉTHODE MIGNAL-SIMON Médecin-Herniaire aux Herbières (Vendée) NOTICE GRATIS & FRANCO - Affranchir

GUÉRISON certaine

et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, d'un à 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'eczéma. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 10 fr. à 15 fr. par jour et 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. par retour de timbre. Ecr. à M. MATTHEY, 78, r. St-Martin, Paris

CORS AUX PIEDS

Durillons et Œils de Perdrix VERRUES AUX PIEDS & AUX MAINS GUÉRISON CERTAINE

Par la Pommade GALOPEAU dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons Exig. l'adresse après 19, boul. de Strasbourg, Paris

FOURGEAU

à ETAMPES (Seine-&-O) AGRAFES pour Couvertures de Bâtimens employées sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE de PARIS

EAU ZÉNOBIE LA COULEUR DES CHEVEUX ultra non SEULE PARFAITE POUR RETENIR la couleur des cheveux qui n'est pas une teinture, mais une lotion bienrassante qui entretient et fortifie la chevelure en la recolorant. SEGUIN, rue Eugénie, BORDEAUX SE TROUVE CHEZ TOUTES LES PHARMACIES

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou

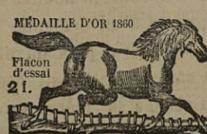
VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés

Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU

PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)

S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.



MÉDAILLE D'OR 1860 Plus de Chevaux couronnés ! Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le TOPIQUE PORTUGAIS de C. ROUXEL CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple. Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877. Exiger le timbre humide de l'Etat et la signature CAILLAT-ALMIN.

MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.) Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4me.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres. 3 fr. » La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres. 16 » La boîte de 12 doses pour 12 barriques. 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification. Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée ; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant Place Francheville, Périgueux.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation. En vente chez tous les libraires. En vente au bureau du Journal. GADTE DU LOT GADTE En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.